

**Conseil Municipal  
du 11 Octobre 2018**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Coignard, Désiles, Ms Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher, Lecomte, Ledru.

Absents excusés :

Catherine Drouineau, procuration à Stéphane Esnault

Maryline Gervais, procuration à Christelle Désiles

Bruno Aim, procuration à Thierry Faucher

Mélanie Rapicault, procuration à Stéphane Ledru

**-Logement 4 rue de la Fromenté**

Les locataires du logement communal du 4 rue de la Fromenté souhaitent acquérir le logement. Le maire propose au conseil municipal de déterminer un prix de vente de ce logement et de l'autoriser à prendre toutes les dispositions en vue de cette vente. Le 6 juillet 2017, Le conseil municipal avait établi un prix de vente à 120 000€.

Les locataires souhaitent l'acheter au prix de 117 000€. La commune prend en compte dans le prix d'achat les loyers versés à la commune depuis leur arrivée en novembre 2017 soit 7 248 euros.

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de vendre la maison appartenant à la commune, sise 4 rue de la Fromenté à Mr Lemarchand et Mme Chartier au prix de 117 000 €.
- habilite le Maire à engager les discussions et négociations avec les personnes intéressées, à signer l'acte définitif de la maison chez le notaire pour la somme de 117 000€ et à en rendre compte au conseil municipal.

**-Taxe d'aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive**

Suite au courrier de la Préfecture en date du 30/08/2018, le Conseil Municipal a jusqu'au 30 novembre 2018 pour délibérer sur l'augmentation éventuelle de ces taxes. Pour rappel, la TA a été instaurée en 2014 à Soulitré. Elle est, pour la commune, de 1% pour le secteur campagne et de 2% pour le secteur bourg. Elle est de 1.8% pour le département et de 0.40 % pour la RAP.

Depuis le début de l'année, la TA a rapporté 3075,15 € à la commune.

Pour information, la TA d'Ardenay est de 2% sur l'ensemble de la commune. Celle de Nuillé est aussi de 2%.

Le Conseil municipal décide de se prononcer au prochain conseil municipal en novembre.

Monsieur le maire doit s'absenter pour une urgence sur la commune.

**-Prêt Tondeuse**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une tondeuse John Deere X950 d'un montant de 15 949 € HT auprès de Equip Jardin Le Mans.

Ce matériel est financé par un prêt AGILOR d'un montant de 19 138,80€ TTC sur une durée de quatre ans, avec un taux à 0% avec une première échéance au 15 novembre 2018.

Vote pour à l'unanimité sauf la voix du maire.

## **-Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant la réussite d'un agent au concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le Maire propose à l'assemblée :

-la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à raison de 35/35<sup>èmes</sup>,

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Vote pour à l'unanimité sauf la voix du maire.

## **-Rapport sur l'eau**

Suite à la réception du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2017, le Conseil décide d'émettre un avis au prochain conseil municipal.

## **-Demande du collectif pour l'élévation d'un mur à la mémoire des déportés de la Sarthe**

Le Conseil demande s'il y a eu des déportés à Soultré et combien. Le Conseil se prononcera au prochain conseil.

Monsieur le maire revient de son intervention et participe de nouveau aux délibérations.

## **-Devis des entreprises pour la détection de fuite à la chaudière de l'école verte**

Trois entreprises conseillées par l'assurance des bâtiments communaux Groupama ont répondu à la demande de devis pour la détection de la fuite à la chaudière de l'école verte :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix H.T</b>	<b>Prix TTC</b>
EasyFuites	500.00	600.00
Maine Assèchement	560.00	672.00
A.E.I.T	570.00	684.00

La seule entreprise à s'être déplacée pour évaluer et prévoir les travaux est A.E.I.T.  
Le Conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise A.E.I.T.

## **-Devis Citeos pour une borne d'éclairage au carrefour de la chapelle**

L'entreprise CITEOS propose une borne d'éclairage au carrefour de la chapelle pour un montant (fourniture et pose) de 1 194,08 H.T soit 1 432.90 TTC.

Les conseillers font remarquer que la borne est peut-être trop basse pour éclairer suffisamment largement. Elle pourrait aussi être abîmée. Un conseiller propose un essai de nuit pour se rendre compte de la capacité d'éclairage. Un conseiller propose un spot sur la chapelle. Un conseiller propose que cet aménagement puisse éclairer le passage piéton derrière la chapelle. Un conseiller propose de se rendre sur une commune qui a installé un équipement similaire pour se rendre compte de sa pertinence.

Monsieur le maire remet la décision au mois de novembre.

#### **Divers :**

##### **-compte-rendu de la commission Commerce :**

Mmes Drouineau, Rapicault et Mrs Clément, Buon, Lecomte, Ledru et Monsieur le maire ont rencontré les porteurs de projets pour le commerce.

-Mr et Mme Grondin

Leur projet est intéressant. Ils souhaitent rouvrir le bar-restaurant-épicerie (de dépannage, produits non périssables). Les heures d'ouverture seraient de 7h30 à 20h30. Mme Grondin a travaillé 20 ans dans un restaurant à Saint-Calais. Leur menu du midi serait de 13€. Ils proposeraient un concours de belote le mercredi et accueillerait les couturières le jeudi soir. Ils sont aussi prêts à communiquer via les réseaux sociaux.

La commission propose que Mr et Mme Grondin reviennent évaluer les travaux ou le matériel qui leur seront nécessaires pour ne pas s'engager sans connaître les conditions du commerce.

-Elisabeth Manga

Mme Manga propose une vente de produits bien-être dans l'espace épicerie du commerce à raison de 3 fois par semaine et un atelier à thème une fois par mois.

Le conseil remarque que Madame Manga pourrait investir l'épicerie sans faire de tort au commerce car il ne s'agit pas de la même gamme de produits et l'épicerie de Mr et Mme Grondin pourrait être située dans la véranda du commerce.

##### **-Point travaux du bourg :**

Monsieur le maire propose qu'il soit placé à l'entrée du lotissement du Champ Menant la matérialisation d'un faux plateau pour dissuader de rouler excessivement vite.

Monsieur le maire informe le conseil que la rue du lavoir a été busée au niveau de la lagune. La terre apportée permettra une remise en pelouse.

Un conseiller signale que les conducteurs arrivant de la Roche montent sur le nouveau trottoir en arrivée de bourg pour éviter les véhicules en sens inverse. Ce conseiller juge ce comportement dangereux pour les piétons. Le conseil évoque des petits plots à placer le long du trottoir pour que les véhicules ne puissent plus rouler dessus.

Une conseillère informe que depuis le goudronnage de la rue du lavoir, les conducteurs roulent beaucoup plus vite qu'avant. Elle demande si un ralentisseur est prévu. La réponse est négative.

Enfin, les conseillers se demandent s'il faut enlever le stop route d'Ardenay au vu du peu de conducteurs qui respectent cet arrêt ?

-CCAS

Pour le 11 novembre, les invitations vont être distribuées par les conseillers. Le menu du repas sera : Kir pétillant et ses canapés, pavé de loup riz, trou normand à la pomme, sauté de veau avec lardons et carottes, salade et fromages et omelette norvégienne, café.

|